



**CSE RÉSEAU
ZP SE**

COMPTE-RENDU CSE MARS 2025



Information sur le projet Ambition GU Réseau (AGUR)

Revenons un peu sur l'historique

Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux menés depuis 2022, qui portaient sur l'homogénéisation et la contribution de la gestion de l'utilisation au fonctionnement et à la performance des établissements de production.

Pourquoi le projet AGUR voit-il le jour ?

Pour l'entreprise, le programme vise à accompagner les exigences de performance, tout en lui donnant une dimension qualitative majeure en cohérence forte avec l'exigence de qualité de production.

En cela, il crée, au-delà de sa dimension économique, l'opportunité de se pencher sur l'organisation et l'efficacité des process GU tout en ambitionnant d'accompagner celles et ceux qui y contribuent.

Trois objectifs

sont mis en avant dans ce projet :

- Faire évoluer le métier de GU ;
- Contribuer à une plus grande performance de l'utilisation du personnel ;
- Améliorer l'efficacité de la fonction RH (qui passe par la standardisation).

Qui est concerné ?

Le programme concerne les postes de l'ensemble des établissements M&T et Circulation sur les emplois repère « Gestionnaire d'utilisation » et « Responsable de l'utilisation du personnel ».

UNSA-Ferrovie

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Quelles sont les orientations organisationnelles ?

Il s'agirait de positionner le RGU (responsable GU) en garant de la performance de l'utilisation du personnel de son établissement. Cela signifierait concrètement qu'au-delà d'une expertise réglementaire, le RGU aurait vocation à développer et piloter, avec son équipe d'opérateurs CPS (en EIC) ou de GU (M&T) et en interface forte avec les unités opérationnelles, une démarche d'optimisation de l'efficacité du processus GU sur son ensemble.

Deux autres orientations organisationnelles sont donc portées :

- **D'une part**, le recentrage des acteurs GU sur leurs missions cœur ;
- **D'autre part**, la réattribution de la planification des VM (visite médicale) à un acteur dédié, hors ligne métier RH, dans les établissements M&T.

Et en chiffres, cela donne...

L'activation des différents leviers de performance portés par Ambition GU Réseau et l'évolution des SI et des pratiques associées viennent porter une ambition de performance complémentaire qu'il s'agit d'atteindre :

- **Pour M&T** : un acteur GU (y compris les RGU) minimum pour 150 ED ;
- **Pour les EIC** : un acteur GU (GU/RGU) pour 70 ED (aucun changement à date selon la direction).

Cela entraînerait une productivité de - 35 agents sur l'ensemble de la ZPSE !

Quels sont les impacts sur les classes des postes ?

- Sauf exception favorisant le reclassement ou la reconversion, la classe de début pour les postes GU serait la classe 3 ;
- Les postes de l'emploi repère Gestionnaire d'utilisation seraient majoritairement classe 4 ;
- Dans les établissements dans lesquels serait intégré à l'organisation cible un poste d'adjoint RGU, celui-ci serait de classe 4 ou 5 avec l'ambition à terme de disposer très majoritairement de postes classe 5 par le recours aux mesures d'accompagnement des agents (via les dispositifs Bachelor ou 15 %) ;
- Les postes de RGU s'échelonnent des classes 5 à 6, voire 7 en fonction, notamment, de la taille des établissements.

Conséquences sur l'organisation et l'emploi

- **LPA** : le projet ne prévoit pas, à priori, de changement de localisation pour les emplois concernés.
- **Mesures d'accompagnement individuelles ou collectives** : sont éligibles aux mesures mises en œuvre l'ensemble des agents affectés sur les emplois repères « Gestionnaire d'utilisation » et « Responsable de la gestion d'utilisation » à la date de la réorganisation, sous réserve qu'ils soient identifiés comme appartenant à un effectif excédentaire pour lequel il est envisagé des adaptations de l'emploi ou des suppressions de postes..
- **Ces mesures concerneraient :**
 - La mobilité interne fonctionnelle et /ou géographique ;
 - La mobilité externe.
- **Calendrier :**
 - La mise en œuvre débutera à partir du 1^{er} septembre et de façon progressive.
 - La date de fin de déploiement est fixée au 31 décembre 2026.





Position UNSA

L'UNSA-Ferroviaire déplore cette accumulation de

réorganisations que l'entreprise s'efforce de maintenir à un rythme défiant tous les records, impactant de façon répétée les cheminots. Une fois encore, il nous est présenté un projet qui va considérablement augmenter la charge de travail des agents. Des formations vont être mises en place, des tâches annexes supprimées, mais finalement, qu'en ressort-il ? Des portefeuilles plus grands, des SI (systèmes d'information) non aboutis, censés soulager les utilisateurs, mais n'apportant que des contraintes supplémentaires, des conséquences pouvant se reporter sur les collègues (erreurs de commande, postes non tenus, retards dans les travaux, etc.). Vos délégués resteront vigilants sur l'avancée de ce projet.



Information sur le détournage IDF et ZP SE

Contexte

Ce projet n'est pas à l'initiative de la DZP Sud Est, mais fait suite à une demande de l'IDF.

Ce redécoupage a pour objectif de mettre en place une structure adaptée aux frontières géographiques et répondre aux exigences des autorités organisatrices (régions) ainsi qu'aux exigences des financeurs. Ce redécoupage vise à harmoniser les délimitations entre les INFP, y compris pour les aspects télécoms et informatiques, et les EIC, tout en optimisant la gestion des flux. Il permettra également de recentrer les activités des établissements de la DG Île-de-France

sur leurs « zones denses ».

Le territoire se voit resserré sur un rayon de 80 km, avec pour objectif de recentrer les activités des établissements de SNCF Réseau sur les particularités des zones denses du réseau en IDF (zones de mass transit).

La définition des nouvelles limites, voulues homogènes, fait en sorte d'intégrer les contraintes particulières des trois métiers EIC, Infrapôles et Télécoms.

Impact en termes d'organisation

Les territoires concernés sont :

- Le département de l'Yonne (89) ;
- Une section de ligne 750 000 (Paris-Clermont) de Montargis exclu (section de séparation Gripoy PK 123.6) à Neuvy-sur-Loire (PK 177.570) ;
- Les lignes secondaires de Gien à Argentan (ligne 685 000) ;
- La voie mère de Gien (ligne 685 606) ;
- La ligne d'Orléans à Gien (ligne 687 000) ;
- La ligne de Montargis à Sens (ligne 748 000) ;
- La ligne de Triguères à Surgy (ligne 749 000) ;
- La ligne d'Auxerre St Gervais à Gien (ligne 751 000).

Sont inclus dans le projet :

- Le détournage des métiers Maintenance et Travaux (dont EALE) entre Infrapôle PSE et Infrapôles BFC, AN et EISE ;
- Le détournage des métiers Circulation et Régulation entre EIC PSE et EIC BFC, EIC AN ;
- Le détournage du patrimoine et des responsabilités Télécoms Informatiques de l'ESTI IDF à l'ESTI SE/ UTTI AUV-BFC.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Les différences en termes d'emploi

■ À l'Infrapôle
Bourgogne-Franche-Comté :

- **Au pôle QSE :**
 - + 1 poste classe 7 ;
 - + 1 poste classe 4 ;
- **Au pôle RH :**
 - + 1 GU classe 4 ;
 - + 1 RHP classe 6 ;
- **Au pôle investissement travaux :**
 - + 1 CDP voie classe 6 ;
 - + 1 CDP SES classe 7 ;
- **Au pôle planification :**
 - + 1 COTX classe 6 ;
 - + 1 poste classe 6 ;
- **Pôle maintenance voie :**
 - + 1 poste classe 5 ;
- **Pôle appui prestation :**
 - + 1 poste US classe 3 ;
 - + 1 poste soudeur classe 3 ;
 - + 2 agents végétations classes 3 et 4 ;
- **Pôle SES :**
 - + 1 poste classe 7 ;
- **UO travaux :**
 - + 1 RLT classe 6 ;
- **UTM Yonne :**
 - + 175 agents ; + 1 AOAP classe 5.

■ À l'Infrapôle Auvergne Nivernais :

À l'UTM Nord :

- **Équipe caténaire Nevers :**
 - + 1 poste classe 4 ;
 - + 2 postes classe 3 ;
- **Équipe SM Nevers :**
 - + 1 poste classe 3 ;
- **Équipe voie de Gien :**
 - + 5 agents classe 2 ;
 - + 1 agent classe 3 ;
 - + 2 agents classe 4 ;
- **Équipe SE Nevers Nord/Cosne :**
 - + 1 agent SE classe 3 ;
 - + 1 agent SE classe 4 ;
 - + 1 STUX classe 4 ;
 - + 1 KV classe 5.

À l'UTM Moret :

De plus, en IP AN, le détournement des effectifs de production de l'Infrapôle PSE UTM Moret vers l'Infrapôle Auvergne Nivernais UTM Nord concerne 16 agents, et sera repris comme suit :

- **Agents voie :**
 - 8 agents, dont REQ (5 agents classe 2 / 1 agent classe 3 / 2 agents classe 4) ;



- **Agents SEG :**
 - 2 agents
 - (1 agent classe 3 / 1 agent classe 4) ;
- **Agents CAT :**
 - 3 postes budgétaires
 - (1 classe 4 / 2 classe 3) ;
- **Agent SM :**
 - 1 poste budgétaire (1 classe 3) ;
- **Agents GREE + EALE :**
 - prestation EALE + GREE Infrapôle PSE (UP EALE) ;
- **SUTX :**
 - 1 SUTX (classe 4) ;
- **Contrôleur :**
 - 1 poste budgétaire KV (classe 5).

■ À l'EIC Bourgogne-Franche-Comté :

Un transfert de 110 agents venant de l'UO Auxerre aura lieu, sans compter des postes supplémentaires de fonctions support siège de l'EIC BFC :

- **Pôle sécurité :**
 - transfert d'1 poste classe 7
 - + transfert d'1 poste classe 6 ;
- **Pôle RH :**
 - transfert d'1 poste classe 6 ;
- **Pôle production :**
 - création d'1 poste BHR classe 6.

■ À l'EIC Auvergne Nivernais :

- **Secteur Nièvre Zone diffuse :**
 - 1 transfert classe 4 et 1 création de poste Ass DPX classe 5.

■ À l'UTTI UV
Bourgogne-Franche-Comté :

- **Secteur LT BFC :**
 - + 1 top classe 5, + 1 agent classe 4 ;
 - + 3 agents classe 3 ;
- **Secteur Côte d'Or /Yonne :**
 - + 1 top classe 5 ; + 2 agents classe 4 ;
 - + 1 agent classe 3 ; + 2 agents classe 2.

■ À l'EISE :

- **Agence Prestation ferroviaire (APF) :**
 - 1 poste SM classe 3 ;
 - Équipe bourreuse ZCA : 2 classe 3 et 1 classe 4 ;
- **Agence d'approvisionnement (AA) :**
 - 2 CREQ classe 4 ; plateforme LRM 2 classe 3 + 1 classe 4 ;
- **Agence de matériel maintenance infra (A2MI) :**
 - 1 classe 2 + 1 classe 3.

UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Mesures d'accompagnement individuelles et collectives :

Les agents dont le LPA et les missions ne seraient pas impactés par ce projet ne seraient pas éligibles aux mesures d'accompagnement de la mobilité prévues au GRH00910.

Seraient éligibles aux mesures d'accompagnement de la mobilité prévues au GRH00910 :

- Les postes de surveillants Travaux Montargis et RLT qui seraient transférés avec changement de LPA ;
- Les deux postes de CREQ avec un LPA Laroche qui seraient transférés à l'EISE sans changement de LPA, mais avec une modification significative de leur périmètre d'intervention (Yonne jusqu'à Dijon/Perrigny-Gevrey) ;
- L'équipage de la bourreuse ZCA qui serait transféré à l'EISE, sans modification de LPA, mais avec une modification significative du périmètre d'intervention.

POUR MOI, C'EST L' UNSA !

Calendrier :

- Information sur les différentes CSSCT aux dates suivantes :



- CSSCT EISE : 1^{er} avril ;
- CSSCT AN : 3 avril ;
- CSSCT BFC : 4 avril ;
- CSSCT ESTI SE : 7 avril.

- La consultation aura lieu sur le CSE de la ZP SE en tant que ZP prenante (pour Infrapôles, ESTI, EIC, EISE) au 2^e semestre 2025.



Position UNSA

Pour l'UNSA-Ferroviaire, notre principale préoccupation concerne bien évidemment l'impact de ce projet sur les agents. Le dossier mentionne des évolutions des limites géographiques et du patrimoine pour différentes entités, notamment les Infrapôles Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Nivernais, ainsi que les EIC Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Nivernais, l'ESTI et l'EISE. Cela entraînera inévitablement des conséquences sur l'organisation du travail, les zones d'intervention et, potentiellement, les conditions de travail des agents concernés.

L'UNSA-Ferroviaire a insisté sur la nécessité d'un dialogue social de qualité et transparent tout au long de ce projet. Nous souhaitons être étroitement associés à la mise en œuvre de ces changements et être tenus informés de l'avancement du projet et de ses conséquences pour les agents, car des informations restent manquantes, notamment sur :

- Les transferts de postes (les ressources sont-elles identifiées ?) ;
- Les futures fiches de missions de chaque poste concerné ;
- La future répartition des missions dans les pôles qui seront impactés.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

REPRÉSENTANT SYNDICAL



COLLÈGE EXÉCUTION TITULAIRE



COLLÈGE EXÉCUTION SUPPLÉANTE



COLLÈGE MAÎTRISE TITULAIRES



COLLÈGE MAÎTRISE SUPPLÉANTS



COLLÈGE CADRE TITULAIRES



COLLÈGE CADRE SUPPLÉANTS



POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS :

cse.zpse@unsa-ferroviaire.org

POUR CONSULTER LES PV DES RÉUNIONS CSE :

<https://snrf.sharepoint.com/sites/SNCF-Reseau-ZPSud-Est-Communication/SitePages/PV-CSE.aspx>

Prochain
CSE :
16 avril
2025



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org